123 Accélérer l'autonomisation et l'implication équitable des jeunes dans toute l'Union

RECONNAISSANT que la jeunesse et les générations futures jouent un rôle central dans tous les domaines d'action pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris sur le climat, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB) et la Vision stratégique sur 20 ans de l'UICN, avec leurs perspectives décisives, leurs demandes, leurs droits et leurs solutions innovantes ;

PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉ par le fait que le monde n'est pas en bonne voie pour réaliser sa vision commune de la nature, du climat et du développement durable, ce qui menace de plus en plus les droits, les vies et les moyens d'existence des jeunes et des générations futures ;

RAPPELANT la Résolution 7.062 *Rôle des enfants et de la jeunesse dans la conservation de la nature* (Marseille, 2020), la Résolution 5.008 *Accroître la participation des jeunes et le partenariat intergénérations au sein de l'Union et par son intermédiaire* (Jeju, 2012) et la Résolution 4.098 *Partenariats intergénérations : encourager un leadership éthique en faveur d'un monde juste, durable et pacifique* (Barcelone, 2008) ;

SE FÉLICITANT de la dynamique en plein essor et des efforts croissants visant à favoriser le leadership des jeunes au sein des composantes de l'UICN et d'autres processus intergouvernementaux, dont la création du Comité consultatif de l'UICN sur la jeunesse ;

SE FÉLICITANT AUISS de l'initiative *Changemakers* (Agents du changement) du Forum des dirigeants de l'UICN ainsi que d'autres activités visant à impliquer les jeunes lors d'événements de l'UICN tels que les Forums régionaux de la conservation ; et

ESTIMANT que, sans une mise en œuvre intégrale, effective et équitable de la Stratégie pour la jeunesse 2022-2030 de l'UICN, l'Union risque de faire marche arrière sur les progrès accomplis, et RECONNAISSANT les difficultés rencontrées pour permettre aux organisations de jeunes de devenir Membres, ainsi que l'implication active et le leadership des jeunes dans divers domaines de travail de l'Union, y compris dans les Commissions ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

- 1. DEMANDE au Directeur général d'organiser un Sommet mondial de la jeunesse en amont ou en marge de chaque futur Congrès mondial de la nature, en étroite collaboration avec les jeunes professionnels et les parties prenantes concernées, telles que les Commissions et les Membres, avec une représentation équitable des jeunes des pays du Sud.
- 2. APPELLE le Directeur général et le Conseil de l'UICN à soutenir la mise en œuvre intégrale et équitable de la Stratégie pour la jeunesse 2022-2030 de l'UICN, assorti d'un calendrier précis et d'un budget adéquat d'ici juin 2026, avec un plan opérationnel clairement défini et un budget alloué, qui seront élaborés dans le cadre d'un processus participatif associant divers acteurs de la jeunesse. APPELLE en outre au recrutement d'un responsable de la jeunesse d'ici 2026 afin de disposer durablement d'un poste dédié au sein du Secrétariat.
- 3. RECOMMANDE au Conseil de l'UICN d'instaurer un mécanisme qui permette d'inclure un représentant de la jeunesse, afin de favoriser le leadership et les perspectives intergénérations au sein de sa gouvernance.
- 4. APPELLE les Commissions de l'UICN à assurer l'équité intergénérationnelle dans leur leadership, en veillant à ce qu'au moins 20 % des membres de leur comité directeur et de leur direction aient moins de 35 ans, et à mettre en place des mécanismes de suivi transparents afin de contrôler la mise en œuvre et l'impact de cet objectif au sein des différentes commissions.
- 5. PRIE INSTAMMENT le Secrétariat de l'UICN, les Membres de l'UICN et toutes les composantes de l'UICN d'intégrer et de poursuivre leurs efforts d'implication et d'autonomisation de divers groupes de jeunes, à la fois en interne avec les jeunes professionnels et en externe avec les composantes de la jeunesse, notamment les peuples autochtones et les communautés locales.

6. INVITE les Commissions de l'UICN, les Membres de l'UICN et les parties prenantes concernées à défendre et à soutenir les activités visant à impliquer les jeunes au sein de l'UICN, telles qu'elles sont présentées dans la Stratégie pour la jeunesse 2022-2030 de l'UICN, y compris par des contributions financières et des activités de renforcement des capacités telles que des programmes de mentorat mutuel.